



Ai-je le droit d'exploiter commercialement ces oeuvres jointes ?

Par **Colomb**, le **28/05/2011** à **01:03**

Bonjour,

J'ai créé des oeuvres visibles ici :
<http://www.videogamesgetarty.com>

Ce sont des mélanges d'oeuvres picturales et de personnages de jeux vidéos.

Je voulais savoir si je pouvais les exploiter commercialement, vendre des T-shirt, posters de ces images, ou si le fait d'utiliser des oeuvres protégés par le droit d'auteurs mais, arranger, trafiqué, etc... me permettait tout de même de les exploiter.

les tableaux, pour certains sont dans le domaine public, mais les personnages de jeu vidéo, comme Mario, sont protégés.

Est-ce que le droit à l'adaptation ou à la parodie peut se justifier ici.

Merci beaucoup pour votre réponse.

Cordialement,

Guillaume Colomb

Par **mimi493**, le **28/05/2011** à **01:40**

non, vous ne pouvez pas sans l'accord des ayant-droits

Par **Colomb**, le **28/05/2011** à **01:47**

Donc le droit à la parodie ou adaptation ne peut pas s'appliquer ?

Par **mimi493**, le **28/05/2011** à **03:53**

Le droit à l'adaptation ?